



Divorce pour faute d'adultère et titre de séjour vpf

Par **nanou68**, le **18/09/2013** à **15:09**

Salut. Je suis une femme tunisienne. Je me suis mariée avec un tunisien de nationalité française en décembre 2006 à Tunis et le mariage a été transcrit en France en juin 2007 et je suis venue en France en septembre 2007. On a vécu ensemble jusqu'au janvier 2010 date à laquelle mon mari m'a trompé avec une italienne et il m'a mis dehors en plein hiver. Il a aussi contacté la préfecture de Colmar qui tout de suite m'a bloqué le titre de séjour de 10 ans. J'ai déposé plainte contre lui au gendarmier car le commissariat a refusé de prendre ma plainte puisque mon mari était leur collègue et même le soir où on s'est embrouillée et il m'a étranglée j'ai appelé le 17 et j'ai demandé leur aide mais lui il les a eu au téléphone (c'était son collègue à la radio ce soir) et il l'a demandé de ne pas venir et personne n'est venu et j'ai failli mourir ce soir-là.

Depuis j'ai perdu confiance à la justice.

La préfecture m'a bloqué le titre de séjour de 10 ans et ils m'ont précisé que j'ai plus le droit car y a plus de vie commune et j'avais pas de jugement que c'est lui le fautif, et ils ont continué à me donner des récépissés de demande de titre de séjour vpf jusqu'au février 2011 date à laquelle elle m'a envoyé une lettre pour que je récupère un titre de séjour étudiant puisque j'étais étudiante. Je précise que je n'ai pas fait de demande de changement de statut. Ils ont écrit dans le courrier qu'il m'accorde ce titre de séjour à titre d'appréciation de préfet puisque j'étais en master 2. En mars 2013 le jugement de divorce était prononcé aux torts exclusifs de monsieur pour adultère et il était condamné de 1000 euros dommages et intérêts. Le divorce est déjà transcrit à Nantes. Ma question maintenant: est-ce que j'ai le droit de redemander mon titre de séjour vpf puisque le divorce était prononcé pour faute contre monsieur et c'est moi qui étais la seule victime dans ce mariage.

Par **Bibi34**, le **18/11/2014** à **23:22**

Bonjour Nanou,

J'espère que tu as pu avoir gain de cause et ton visa. Peux-tu me dire si tu as pu avoir tes papiers français malgré tout, ton histoire a quelques points de similitude avec celle d'une amie. Ça nous intéresserait donc de connaître les droits que nous avons en cas de divorce pour faute exclusive du mari et si nous pouvons malgré tout accéder au visa 10 ans.

Je te remercie par avance